Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE
04 91 34 89 28 06 80 13 44 28
jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
http://www.sies.fr
Fédération Autonome de l'Education Nationale

Rapport de l'Inspection Générale : De CLAIR à ECLAIR, un bilan peu glorieux !

Extrait du « *Courrier du SIAES* » n° 54 du 28 Septembre 2012

L'Inspection Générale de l'Education Nationale et l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche ont remis au Ministre en Juillet 2012 un rapport intitulé « *Elargissement du programme CLAIR au programme ECLAIR* ». Ce rapport a été rendu public en Septembre 2012 par le ministère et est consultable sur www.siaes.com.

Une fois n'est pas coutume, **un certain nombre de constats figurant dans ce rapport officiel rejoignent totalement l'analyse développée par le *SIAES - SIES* depuis la mise en œuvre du Programme CLAIR à la rentrée 2010.**

« *Le programme CLAIR est en fait venu s'ajouter à une organisation de l'éducation prioritaire déjà complexe (...) et n'a apporté aucune réponse satisfaisante dans le domaine de la violence.* » « *Tout autant que pour le programme CLAIR, la valeur ajoutée pédagogique liée au programme ECLAIR apparaît limitée ... Ils constituent une réponse insuffisante aux problématiques de l'éducation prioritaire ... inadaptée aux grands défis de l'éducation prioritaire ... La plus-value éducative et pédagogique est limitée.* » Et les rapporteurs de dénoncer « *une strate supplémentaire dans le « millefeuille » des dispositifs* » et de lier « *les limites et les insuffisances des programmes CLAIR et ECLAIR ... à la précipitation qui a prévalu dans la mise en œuvre du programme CLAIR et à la décision précoce d'étendre l'expérimentation à tous les RAR ... avant toute évaluation.* »

Bien évidemment, **le rapport ne remet cependant pas en question le dispositif ECLAIR**. Les préconisations pédagogiques, versant dans ce que nous qualifions désormais de « syndrome de l'innovation », figurant dans ce rapport sont très éloignées de nos revendications. Une lueur d'espoir marquée du sceau du bons sens pourrait cependant indiquer à nos dirigeants la sortie de l'abîme pédagogiste quand nous lisons sous la plume des inspecteurs que « *l'innovation ne se décrète pas, elle doit répondre à un besoin identifié* » et que les dérives du « tout innovation » développé dans certains collèges sont dénoncées « *l'innovation se déploie dans des activités périphériques, et si elle vise à changer l'image de soi, elle ramène rarement les élèves vers les apprentissages fondamentaux* ».

Les **conséquences du recrutement des professeurs par les chefs d'établissement** dans les établissements expérimentaux dès 2011, puis du mouvement spécifique inter académique ECLAIR instauré en 2012, sont analysées avec objectivité. **Certaines académies se sont révélées particulièrement attractives. Aix-Marseille se situe en tête** avec 70 % des postes ECLAIR pourvus. Amiens est loin derrière avec 35 % de postes pourvus. D'autres académies sont déficitaires à l'instar de Créteil. L'attractivité des ECLAIR varie également au sein d'une académie. La **voie de contournement des mutations inter académiques au barème**, siphonnant les académies de la région parisienne au profit d'autres plus attractives, est donc enfin officiellement identifiée. Les rapporteurs se font l'écho des interrogations des responsables académiques quant à la « *réelle motivation pour l'éducation prioritaire* » ou un dispositif « *seulement saisi comme une aubaine pour rejoindre une région très demandée* ». Les postes ECLAIR « *attractifs dans un déroulement de carrière* » pour les personnels de direction sont également convoités par ces derniers en début de carrière puisqu'ils constituent un tremplin.

La problématique du recrutement des professeurs est également analysée suite au constat que « *quelques académies ne publient pas tous les postes vacants de manière à préserver, à la demande des chefs d'établissement, des contractuels ayant donné satisfaction. Ceci peut entrainer une rupture d'égalité entre titulaires et contractuels.* »

Le *SIAES - SIES* dénonce la logique de certains chefs d'établissement refusant la candidature de professeurs titulaires et préférant systématiquement des contractuels qui conduit à une proportion de contractuels proche de 50 % dans certains établissements. Certains principaux préfèrent visiblement des personnels dépourvus de garanties statutaires et soumis à davantage de pressions, y compris lorsqu'il s'agit de subir les agressions des élèves sans protester ; d'autres s'entourent d'une garde prétorienne de préfets des études contractuels pour mettre au pas des titulaires, minoritaires.

Nous a été rapporté en détail « l'entretien » accordé à un candidat titulaire, sur le pas de la porte du bureau du Principal, fumant une cigarette, et exprimant ouvertement sa préférence pour des contractuels.

Sans renier nos convictions contre le programme ECLAIR, la caporalisation des enseignants et la destruction de l'Ecole Républicaine, force est de constater que les chefs d'établissement ECLAIR ayant retenu prioritairement la candidature des titulaires volontaires, sans pour autant écarter les contractuels volontaires, n'ont pas rencontré de difficultés majeures à pourvoir les postes et à assurer la rentrée dans de bonnes conditions pour les élèves et les personnels. D'autres, ayant peut-être écarté ou dissuadé les candidatures de titulaires, ont été confrontés à d'importantes difficultés.

Le *SIAES - SIES*, répondant aux sollicitations de la presse, a rappelé sa position sur ce dispositif et a contredit des accusations infondées visant à faire reposer sur les services du Rectorat la responsabilité des nombreux postes non pourvus dans quelques établissements. Il continuera à s'exprimer LIBREMENT en dépit des pressions inacceptables et indignes exercées sur lui, et dont sont victimes certains de ses responsables, qui renforcent sa détermination à dénoncer certains modes de management.

Le Bureau du SIAES - SIES / **FAEN**